



Guide de candidature au label EDUCFI

Guide d'accompagnement
à la constitution d'un dossier
de candidature au label EDUCFI

PRÉAMBULE

Le label EDUCFI vise à identifier et valoriser des contenus fiables, neutres, accessibles et gratuits en matière d'éducation économique, budgétaire et financière.

Porté par la Banque de France, opérateur national de la stratégie, et s'appuyant sur un collectif de partenaires pour son attribution, il constitue un repère de confiance pour les publics et contribue à les orienter dans un environnement marqué par l'abondance d'informations, notamment sur les réseaux sociaux.

Le présent guide a pour objectif d'accompagner les structures candidates (ci-après « les candidats ») dans la constitution de leur dossier de candidature, en précisant les éléments attendus ainsi que les modalités de dépôt.

Il complète la Charte du label EDUCFI, qui définit le cadre général du dispositif.

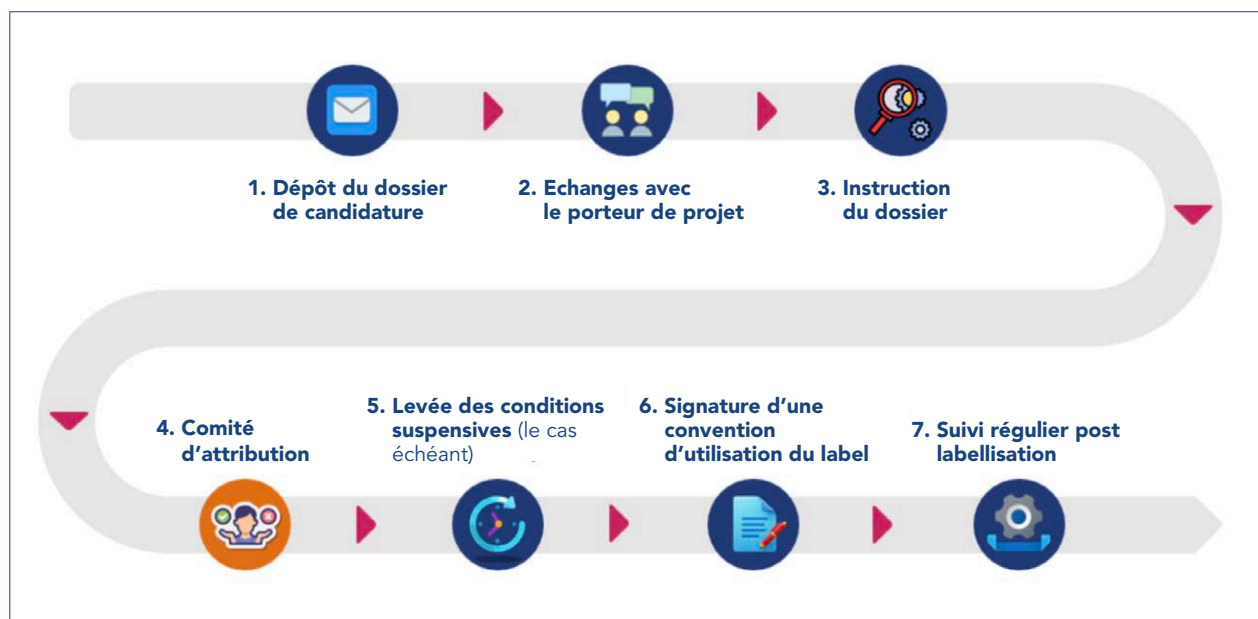
TABLE DES MATIÈRES

1. Le processus de candidature	3
2. Le contenu du dossier de candidature	4
3. Les critères d'évaluation	6
4. Les modalités pratiques	7
5. À retenir pour votre candidature	7
6. Annexe	8



1. LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

Processus de labellisation



Le processus de candidature au label EDUCFI s'organise en plusieurs étapes :

1. Dépôt du dossier

Les candidats transmettent leur dossier de candidature sur la base des éléments précisés dans le présent guide.

2. Échanges avec le secrétariat

Le secrétariat du label peut organiser des échanges avec les candidats afin de mieux comprendre les contenus, actions ou dispositifs proposés et, le cas échéant, de préciser certains éléments du dossier.

3. Instruction des candidatures

Le dossier est analysé par le secrétariat du label au regard des critères du label EDUCFI, sur la base des grilles d'évaluation. L'instruction est réalisée dans un délai maximal de quatre mois à compter de la réception d'un dossier de candidature complet.

4. Examen en comité d'attribution

Les candidatures sont présentées au comité d'attribution, qui les examine et se prononce à l'unanimité des votes exprimés sur l'attribution du label. À l'issue de cet examen, plusieurs décisions sont possibles :

- Attribution du label ;
- Attribution du label assortie de conditions suspensives ;
- Ajournement de la décision ;
- Refus de la candidature.

Les décisions sont formalisées par le secrétariat du label et portées à la connaissance des candidats. Elles ne donnent pas lieu à une procédure de recours dans le cadre du dispositif de labellisation.

5 & 6. Finalisation de la labellisation

En cas d'attribution, une convention d'utilisation du label est conclue entre la Banque de France et la structure labellisée. Le cas échéant, les candidats doivent en premier lieu lever les conditions suspensives associées à la décision.

Lorsque la nature de certains dispositifs le justifie, la signature d'un engagement individuel de neutralité peut être demandée aux intervenants participant à leur déploiement.

Le label est attribué pour une durée de quatre ans. À l'issue de cette période, le comité d'attribution se prononce sur le maintien ou non du label.

7. Suivi des actions labellisées

Une fois le label attribué, les contenus, actions ou dispositifs font l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer du respect permanent des critères du label.

Procédure simplifiée

Afin de tenir compte de l'évolution des contenus, actions ou dispositifs déjà labellisés, une procédure simplifiée d'examen peut être mise en œuvre par le secrétariat du label.

Cette procédure s'applique notamment aux nouveaux contenus ou aux évolutions limitées venant compléter un dispositif déjà labellisé, lorsque leur nature ne justifie pas un nouvel examen complet par le comité d'attribution.

Le secrétariat apprécie l'opportunité de recourir à cette procédure et en rend compte au comité d'attribution.



2. LE CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit permettre d'apprécier le respect des critères du label EDUCFI, notamment les principes de neutralité, de fiabilité, d'accessibilité et de gratuité, ainsi que les éléments relatifs à la pertinence et à l'impact du dispositif, précisés ci-après.

À cette fin, les candidats complètent la fiche de présentation figurant en annexe du présent guide. Cette fiche permet de présenter de manière synthétique la structure candidate ainsi que les contenus, actions ou dispositifs soumis à la labellisation.

Cette fiche ne se substitue pas au dossier de candidature. Elle doit être accompagnée de l'ensemble des éléments nécessaires à l'instruction de la demande.

Le label porte exclusivement sur les contenus, actions ou dispositifs proposés à la labellisation. Il ne constitue pas une reconnaissance globale de la structure, de l'organisme ou de la personne qui les porte.

Présentation de la structure candidate

Les candidats présentent les éléments suivants concernant leur structure :

- Sa nature juridique, son objet et ses activités principales ;
- Les publics auxquels elle s'adresse ;
- Son expérience dans le domaine de l'éducation économique, budgétaire et financière le cas échéant.

Présentation des contenus, actions ou dispositifs proposés à la labellisation

Les candidats décrivent les contenus, actions ou dispositifs soumis à la labellisation en précisant :

- La nature des contenus, actions ou dispositifs (ateliers, supports pédagogiques, jeux, outils numériques, etc.) ;
- Les finalités du dispositif ;
- Les publics bénéficiaires visés ;
- Le format et les modalités de diffusion ;
- L'organisation du parcours, le cas échéant (séquences, progression, durée, etc.) ;
- Les intervenants mobilisés.

Objectifs, pédagogie et impact

Les candidats précisent les modalités pédagogiques mises en œuvre ainsi que les objectifs poursuivis. Ils indiquent notamment :

- Les objectifs pédagogiques visés ;
- Les méthodes et modalités pédagogiques utilisées ;
- Les impacts attendus auprès des publics bénéficiaires ;
- Les modalités de mesure de l'efficacité des contenus, actions ou dispositifs et les indicateurs de suivi mis en place.

Accessibilité, gratuité et retours d'expérience

Les candidats précisent les conditions d'accès aux actions, contenus ou dispositifs, notamment :

- Les modalités garantissant la gratuité des actions, contenus ou dispositifs pour le public final ;
- Les dispositions mises en œuvre en matière d'accessibilité et de prise en compte des conditions d'accès des publics ;
- Les retours d'expérience disponibles, notamment ceux des bénéficiaires ou des partenaires.

Éléments justificatifs

Le dossier doit être accompagné d'éléments permettant d'illustrer et de justifier les informations transmises. À titre indicatif, peuvent être fournis :

- Des supports pédagogiques ;
- Des exemples de contenus ou de ressources ;
- Des captures d'écran ou extraits de dispositifs numériques ; le cas échéant, un accès aux contenus ou aux outils proposés peut être mis à disposition du secrétariat pour en faciliter l'examen ;
- Des indicateurs de suivi ou d'impact ;
- Tout document utile à l'appréciation des contenus, actions ou dispositifs.

3. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères socles

L'évaluation des candidatures repose en premier lieu sur le respect des quatre principes fondamentaux de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière :

- **Neutralité** : les contenus, actions ou dispositifs ne comportent aucune promotion commerciale, sont présentés de manière objective, sans biais ni orientation partisane ou politique, et ne portent pas atteinte à l'image ou à la réputation de la stratégie nationale EDUCFI, de son opérateur et de ses partenaires ;
- **Fiabilité** : les contenus, actions ou dispositifs reposent sur des sources fiables, vérifiables et explicites, présentent des informations exactes et sont datés afin d'assurer la traçabilité de leurs mises à jour ;
- **Accessibilité** : les contenus, actions ou dispositifs sont adaptés au public visé, compréhensibles, inclusifs et accessibles au plus grand nombre, en veillant à favoriser un accès sur l'ensemble du territoire, quels que soient le lieu de résidence ou les conditions d'accès des publics ;
- **Gratuité** : les contenus, actions ou dispositifs sont mis à disposition sans coût pour le public bénéficiaire final.

Les critères complémentaires

Au-delà de ces critères socles, les candidatures font l'objet d'une appréciation globale, prenant notamment en compte :

- **La pertinence stratégique** des contenus, actions ou dispositifs, au regard de leur alignement avec les volets de la stratégie nationale, de leur valeur ajoutée vis-à-vis d'actions déjà conduites et de leur contribution aux publics prioritaires ;
- **L'impact et la faisabilité** des contenus, actions ou dispositifs, appréciés notamment au regard des publics visés, de la qualité pédagogique des contenus, ainsi que de la capacité à déployer les actions de manière effective.

Le secrétariat du label et le comité d'attribution s'appuient sur des grilles d'évaluation détaillées afin d'instruire les dossiers et éclairer la décision.

À noter :

Les grilles d'évaluation précisent l'ensemble des critères utilisés lors de l'instruction des candidatures. Les candidats sont invités à s'y référer pour s'assurer que leur dossier permet de répondre à l'ensemble des attendus.

4. LES MODALITÉS PRATIQUES

Les dossiers de candidature sont transmis par voie électronique à l'adresse suivante :

contact@mesquestionsdargent.fr

Le dossier est transmis sous format électronique, en un ou plusieurs documents structurés, le cas échéant accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Le dossier doit être complet et permettre d'apprécier la conformité de la candidature aux critères du label. Des compléments peuvent être demandés par le secrétariat en cours d'instruction.

Les candidatures peuvent être soumises tout au long de l'année. Elles sont instruites par le secrétariat et examinées par le comité d'attribution selon un calendrier défini par le secrétariat.

5. À RETENIR POUR VOTRE CANDIDATURE

- 1) Présenter de manière **claire et synthétique** les contenus proposés ;
- 2) **Illustrer** les éléments présentés par des exemples ou des supports ;
- 3) Démontrer explicitement le **respect des critères** du label ;
- 4) **Adapter les contenus** au public visé ;
- 5) Faciliter la lecture du dossier en **structurant** clairement les informations ;
- 6) Privilégier des **descriptions précises** plutôt que des présentations trop générales.

6. ANNEXE

FICHE DE CANDIDATURE AU LABEL EDUCFI

Cette fiche de présentation doit être accompagnée d'un dossier permettant d'apprécier le respect des critères du label EDUCFI ainsi que la qualité, la pertinence, l'impact et les conditions de mise en œuvre du dispositif.

1. Identification du dossier

Nom du dispositif	
Type de dispositif	
Organisme porteur	
Volet(s) EDUCFI concerné(s)	
Site internet	
Contact principal	
Fonction	
Courriel	
Téléphone	
Date de dépôt	

2. Présentation de la structure candidate

Nature juridique : _____

Objet et activités principales : _____

Publics auxquels la structure s'adresse : _____

Expérience dans le domaine de l'éducation
économique, budgétaire et financière (le cas échéant) : _____

3. Présentation du dispositif

Objet : _____

(Présentation synthétique du contenu, de l'action ou du dispositif.)

Public(s) cible(s) : _____

Objectifs pédagogiques : _____

Modalités de diffusion : _____

4. Documents transmis à l'appui de la candidature

Liste libre des pièces jointes. Les documents transmis doivent permettre d'apprécier le respect des critères du label EDUCFI ainsi que la qualité, la pertinence, l'impact et les modalités de mise en œuvre du dispositif.

